

Image not found or type unknown



Non versement d'une pension de reversion

Par **wanda11**, le **17/06/2009** à **10:29**

Je ne souhaite pas que mon ex-mari profite d'une quelconque pension de reversion de ma part dans l'hypothèse où je décèderais avant lui. Existe-t-il un moyen légal de faire en sorte qu'il ne puisse rien percevoir ?

Merci de vos réponses.